

L2

Défense contre l'expropriation de M. Denis ALLARD

Le parc départemental des Mauves est doté de 6 entrées et sorties, dont 3 sont situées dans la zone sud (le Moulin des Marais, le Pont des Chemins de fer à la Nivelles, et un dernier à 50m de l'ancienne École) et 3 autres du côté nord (le Moulin de la Nivelles, les Deux Guets, et la route de Clan).

Étant donné la présence de tous ces chemins, une sortie route de la Batissière n'est pas nécessaire, d'autant qu'on a déjà une sortie à à peine 400 m de celle-ci et qu'il n'y a pas de place de stationnement à cet endroit (pas de parking et route assez étroite).

En outre, le pont sur la parcelle B 118, qui ne dispose que d'une seule marche, est particulièrement élevé. Seul les sportifs pourront la traverser ; les personnes âgées, handicapés ou les poussettes devront passer ailleurs. La Commune pourrait faire reconstruire ce pont, mais cela impliquerait des coûts additionnels qui, dans ce contexte de flambée des prix des matières premières, représentent un réel coût. Cette dépense serait de plus peu justifiée, les seules personnes susceptibles d'utiliser ce passage étant les riverains, qui peuvent très bien emprunter la sortie située à côté.

Dans l'enquête faite par la mairie, on nous parle de parcs à moutons, de tables à piques-nique, de panneaux directionnels et de la possibilité de prendre de belles photos. Mais tout cela se trouve dans la partie sud, dans le nord seuls les commentaires négatifs des gens du quartier sont trouvables.

D'autant que, vu que j'étais le premier pré après l'entrée de la Batissière, tout le monde déposait ses déchets chez moi. J'ai ainsi pu retrouver dans mon pré :

- de la haie,
- de la pelouse,
- des pierres, gravats,
- des déjections (animales et humaines).

Mon pré est bien plus propre maintenant que les gens n'y passent plus.

De plus, la promenade donnait directement sur ma propriété et permettait à tout le monde de voir ce qui se passait chez nous, ce qui était gênant.

Enfin, la mairie niant toute responsabilité dans ce qu'elle qualifie de « scandale de l'année », des passants nous ont réprimandés voire insultés, et même s'ils ont compris notre position après explication, il me semble impératif d'éviter que des situations similaires se reproduisent.

Par ailleurs, dans sa lettre du 30 mai 2022, Madame la maire indique qu'elle ne doute pas de trouver une autre sortie, sans passer par ma propriété. Cette annonce a été suivie par l'achat de parcelles supplémentaires. Dans ces conditions, pourquoi s'obstiner à vouloir faire passer la promenade par mes parcelles ?

Le 14 12 2023

Denis Allard.

R. 43 Route de la Batissiere

45130 Meung / Saon